

Council and Committee Member Inquiry Form
Demande de renseignement d'un membre du Conseil et Comité

Subject: Fencing at play structures adjacent to off-leash parks

Objet : Clôtures autour des structures de jeu à proximité de parcs admettant les chiens en liberté

Submitted at: Community Services
Committee

Présenté au: Comité des services
communautaires

From/Exp.:

Date: February 24, 2026

File/Dossier :

Councillor/Conseiller(e) : J.
Bradley (on behalf of G.
Gower)

Date: le 24 février 2026

CSC-2026-01

Clerk's office only / À
l'usage du Bureau du greffe
seulement

To/Destinataire:

General Manager, Recreation, Cultural and Facility Services / Directeur general, Loisirs,
Culture et Installations

Inquiry:

- 1. Some children's play structures adjacent to off-leash recreation areas are protected by a fence, while many are not. How does the city decide where to install protective fencing adjacent to off-leash areas?**
- 2. What considerations - financial or otherwise - would prevent Ottawa from adding fencing around all play structures adjacent to off-leash areas?**

Demande de renseignement:

- 1. Certaines structures de jeu pour enfants à proximité de parcs admettant les chiens en liberté sont protégées par des clôtures, mais beaucoup ne le sont pas. Selon quelle logique la Ville décide-t-elle de clôturer ou non les zones à proximité de ces parcs?**
- 2. Quels sont les facteurs (financiers ou autres) qui pourraient empêcher la Ville de clôturer toutes les structures de jeu à proximité de parcs où les chiens sont en liberté?**

Response (Date: 2026-Apr-02)

Inquiry:

1. Some children's play structures adjacent to off-leash recreation areas are protected by a fence, while many are not. How does the city decide where to install protective fencing adjacent to off-leash areas?

Fencing is generally not a standard requirement for the area of parks that include play amenities. Fencing is installed when there is a specific site requirement, such as a steep escarpment, utility or mechanical installations, or close proximity to a busy roadway. Where fencing does exist, it is typically as a result of site-specific decisions made at the time of installations, some of which may date back several decades. While many parks have areas where dogs can be off leash in some or all areas, the [animal care and control by-law](#) requires owners to be in control of their dog at all times and to keep them at least five meters away from play amenities.

It is important to distinguish between off-leash areas in parks and fenced in dog parks that have been specifically designed to provide a secure pen area for dogs. Fenced dog parks are purpose-built amenities designed to securely contain off-leash dogs, and City park design standards require them to have perimeter fencing and gates. Some of these fenced dog parks may be located in proximity to play areas.

2. What considerations - financial or otherwise - would prevent Ottawa from adding fencing around all play structures adjacent to off-leash areas?

The primary limiting consideration for the installation of fencing is financial. Ottawa has hundreds of parks with off-leash areas, and many of those parks contain multiple play areas. Standard chain link fencing to encircle these areas, including an access gate and maintenance gate, would create a significant funding challenge if applied as a Citywide standard for all sites. Other considerations would include safety standards that require a safety area between a play amenity and any other structure. Present play areas were designed to conform to these standards and original design of the park. The introduction of fencing could require relocation, and/or re-orientation of the equipment, or expansion of the overall play area footprint. Consideration would also need to be given to the impact of winter use. Many park amenities are accessed during the winter and the installation of fencing with a gate could make access challenging since deep snow would prevent the gates from opening and closing during periods with deep snow. From the user perspective, this approach has been perceived negatively by some, suggesting

that dogs, and not children, should be fenced in. It is also observed at some sites that the fenced play area is an enticing area to turn into an improvised fenced dog area, resulting in maintenance and sanitary challenges.

Réponse (Date: le 2 avril 2026)

Demande de renseignements :

1. Certaines structures de jeu pour enfants à proximité de parcs admettant les chiens en liberté sont protégées par des clôtures, mais beaucoup ne le sont pas. Selon quelle logique la Ville décide-t-elle de clôturer ou non les zones à proximité de ces parcs?

En règle générale, la zone des parcs où se trouvent des structures de jeu n'a habituellement pas besoin d'être clôturée. Des clôtures sont posées lorsqu'il s'agit d'une exigence propre au site, comme un escarpement très pentu, des infrastructures de services publics ou des éléments mécaniques, ou la grande proximité d'une route achalandée. La présence d'une clôture est habituellement le résultat de décisions spécifiques à l'endroit ayant été prises au moment de l'installation, qui peut même dater dans certains cas de plusieurs décennies. De nombreux parcs ont des zones où les chiens peuvent être en liberté, mais le [Règlement en matière de contrôle et de soin des animaux](#) oblige les propriétaires à contrôler les animaux en tout temps et à les garder à au moins cinq mètres des infrastructures de jeu.

C'est important de faire la distinction entre les zones pour chiens en liberté dans les parcs et les aires clôturées dans les parcs à chiens qui ont été spécifiquement conçues pour offrir un enclos sécurisé aux animaux. Les parcs à chiens clôturés sont des installations construites sur mesure dans le but de contenir d'une manière sécuritaire des chiens en liberté, et les normes de conception des parcs municipaux imposent qu'ils aient un périmètre clôturé et des barrières. Certains de ces parcs à chiens clôturés peuvent être situés à proximité des aires de jeu.

2. Quels sont les facteurs (financiers ou autres) qui pourraient empêcher la Ville de clôturer toutes les structures de jeu à proximité de parcs où les chiens sont en liberté?

L'aspect financier est le principal facteur qui limite l'installation de clôtures. Ottawa a des centaines de parcs avec des zones pour chiens en liberté et bon nombre de ces

parcs contiennent de nombreuses aires de jeu. Des clôtures à mailles losangées entourant ces zones, avec barrière d'accès et barrière pour l'entretien, poseraient un tout un défi sur le plan d financement si cela devenait une norme municipale pour tous les sites. Parmi les autres considérations, il y aurait notamment les normes de sécurité qui exigent une zone sécuritaire entre une installation de jeu et toute autre structure. Les aires de jeu actuelles ont été conçues pour se conformer à ces normes et à la conception d'origine du parc. La pose d'une clôture obligerait à déplacer ou à réorienter l'équipement ou encore à agrandir l'empreinte globale de l'aire de jeu. Il faudrait également prendre en considération l'incidence de l'utilisation hivernale. De nombreuses installations dans les parcs sont accessibles en hiver et la présence de clôtures avec barrières pourrait compliquer l'accès, car une épaisse couche de neige empêcherait d'ouvrir et de fermer les barrières. Cette approche, qui laisse entendre que ce sont les chiens, et non les enfants, qui devraient être dans des endroits clôturés, a été perçue négativement par certains usagers. Des personnes ont aussi fait remarquer que dans certains sites, il est tentant de transformer l'aire de jeu clôturée en zone pour chiens clôturée, ce qui pose des défis sur le plan sanitaire et au niveau de l'entretien.

Standing Committees / Commission Inquiries:

Demande de renseignements des Comités permanents / Commission :

*Response to be listed on the **Community Services Committee** Agenda of April 28, 2026*

*La réponse devrait être inscrite à l'ordre du jour de la réunion du **Comité des services communautaires** prévue le 28 avril 2026*